[illegible] Nouvelle-Orléans
[illegible] rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 28 AOUT 1889.

NECROLOGIE.

Nous avons le pénible devoir d'annoncer la mort de M. Octave De Armas, appartenant à une très ancienne et nombreuse famille de cet État, et qui, en tout temps, a fourni au pays d'utiles, d'honorables citoyens.

Celui qui vient de descendre dans la tombe, à l'âge de 88 ans, était né à la Nouvelle-Orléans, il y avait été élevé, ne l'avait jamais quittée, croyons-nous, et l'aimait ardemment.

Il l'a connu prospère, brillante, riche d'une société dont bien des éléments ont disparu, mais que ne sauraient oublier ceux qui s'y sont mêlés. Il semblait alors que tous y fussent à peu près heureux; dans un rayon moins étendu les relations paraissaient plus intimes; on s'aimait, on se recherchait, comme se recherchent et s'aiment ceux qui collaborent, pour ainsi dire, à une fondation.

Par contre, M. de Armas a connu aussi la période de bouleversement, si vite survenue; déjà avancé en âge, il a assisté aux effondrements, aux ruines, et au milieu de la tempête il a vu, comme tant d'autres, disparaître ce qu'il avait édifié. Et ici, disons le tout d'abord, il n'hésita pas un moment, lorsque sonna l'heure des solidarités à accepter, des décisions viriles à prendre.

Ces temps sont loin déjà, et si les haines se sont éteintes, si l'apaisement s'est fait, on ne saurait les éveiller, en rappelant ce passé. Il est bon, il est sain parfois de redire les épreuves acceptées, les devoirs dignement remplis.

Quand éclatèrent les événements auxquels nous nous reportons ici par la pensée, M. Octave De Armas avait passé l'âge où l'on peut aller se placer sous un drapeau, se mettre dans les rangs d'une armée.

Il aurait pu continuer ici sa vie professionnelle, et certes, avec sa compétence, sa réputation de droiture, de probité solidement établie, il l'aurait fait dans des conditions infiniment plus favorables, puisque des vides se produisaient chaque jour dans toutes les carrières. Il ne le voulut point; il n'était pas de ces natures cédant à pareille tentation.

Plutôt que de subir des engagements contre lesquels protestaient ses convictions, il renonça à la riche clientèle de notaire qu'il s'était formée; il partit à l'aventure, avec celle qui fut la compagne modèle de sa vie et qui, sans doute, le fortifiait dans cette digne résignation.

Il s'exila donc, et si nos souvenirs ne font pas fausse route, il ne revint qu'après la cessation des hostilités.

La chose n'était pas pour surprendre, d'ailleurs; l'énergie fut toujours l'une des caractéristiques de cette famille.

Cette énergie qui le soutint dans l'exil volontaire auquel il s'était condamné, restait entière au retour. Aussitôt il se remit à l'œuvre de reconstitution; aussitôt il rouvrit cette étude de notaire dont il avait vécu, et les clients répondirent vite à son appel.

Jamais il n'avait aimé le bruit, jamais les séductions du monde n'avaient eu grand pouvoir sur lui; mais, à cette rentrée dans ses foyers, il s'en éloigna plus que jamais; il s'était épris de retraite. On ne le voyait guère dans les cercles de la société; il se bornait à rencontrer parfois quelques amis, et se renfermait, s'absorbait dans son travail, un travail qu'il semblait se complaire à rendre austère.

Avec la passion de la solitude qu'il avait maintenant, il avait aussi celle du travail. A ce travail il s'attacha, il se riva, pour ainsi parler; et il fallut, pour qu'il y renonçât enfin, que les années et la maladie lui eussent porté de rudes atteintes. Il lutta jusqu'à l'extrême limite de ses forces physiques; et en cela la vigueur de sa volonté lui donna souvent le change.

Il voulait résister et il résistait. Du reste, il possédait une autre force, bien bien puissante, celle là: la foi. Non plus cette foi qui paraît se dérober dans ses pratiques, mais la foi au grand jour, celle qui remplit ouvertement, avec ardeur, ce qu'elle croit être ses devoirs.

Esprit méditatif, contemplatif, il s'était replié sur lui-même, il avait conclu à certaines croyances, et ces croyances lui faisaient une existence pleine d'espérances, de consolantes perspectives, de sérénité.

Aussi lorsque, le corps affaibli, la maladie triomphante, il dut renoncer à ses occupations, qui lui étaient nécessaires pour bien des causes, il accepta l'arrêt du sort, sans murmurer. La retraite qu'il prenait forcément ainsi, devait être, pour lui, la préface de la mort.

Personne ne désire la vieillesse, a-t-on dit, mais tous veulent vivre longtemps. Cette vie prolongée encore, M. Octave De Armas l'appelait sans doute de tous ses vœux, à cause de l'affection profonde qui l'y soutenait: une épouse, comme il s'en rencontre tant dans la famille louisianaise, se prodiguant en soins, en consolation, en dévouement, en abnégation, s'il le faut.

Néanmoins, en présence de la sombre réalité, tout près de la tombe que son esprit, resté lucide, lui faisait pressentir, il a regardé venir le dénouement, sans faiblir, avec le calme que donne une conscience tranquille. Il a vécu en chrétien, en chrétien il est mort.

Les funérailles auront lieu ce matin, mercredi, à 10 heures. Le cortège partira de la maison mortuaire, rue Villeré No 352, entre les rues Kerlerec et Columbus.

West End.

Nous avions raison de vous dire que la direction du West End réservait, sans nul doute, quelque bonne surprise au public, avant la fermeture de la saison. Nous recevons à l'instant une annonce—qu'on trouvera à la première page de l'*Abeille*—et en la lisant on reconnaîtra que la surprise vaut son prix.

Et pour vous la faire la Compagnie n'attend pas au dimanche; c'est en pleine semaine, c'est demain qu'elle vous offre son programme excellemment augmenté.

Pour cette occasion elle a fait une riche commande à M. Geo. W. Weingart, le pyrotechnicien si avantageusement connu.

On nous annonce que celui-ci, qui ne veut pas être oublié, qui tient à conserver une clientèle considérable, s'est distingué plus que jamais à l'occasion de cette exhibition aérienne. Non seulement il y a mis du sien, mais encore il a fait venir de New York et de Boston des pièces destinées à produire le plus grand effet, et cela en bon nombre.

On nous parle de motifs absolument nouveaux; une suite de tableaux ingénieux, ayant le plein espace pour cadre.

Il va sans dire que M. Weingart se charge, lui même, de présider à ce tir; c'est vous donner l'assurance que le succès en sera complet.

Il est bien entendu qu'à ce feu d'artifice se joint le concert accoutumé, avec l'orchestre si justement populaire, conduit par M. Lenfant, et que tout cela est offert gratis au public.

C'est à huit heures et demie précises qu'on mettra le feu à la première fusée.

Prix de l'excursion, aller et retour: 15 cents.

De nombreux chars supplémentaires seront placés sur la voie et partiront de quart d'heure en quart d'heure.

—Avoir confiance d'un danger n'est pas être assuré de l'immunité; [illegible] Hostetter Stomach Bitters [illegible]

Faites le cinq avec la Salsepareille d'Ayer, et vous réaliserez dans quel pauvre état de santé vous viviez auparavant.

SERVEZ-VOUS du Chloro-Naptholeum pour détruire les maladies, les germes et la contagion. A vendre par tous les droguistes. 7 juil—[illegible]

LA LÈPRE; EST-ELLE CONTAGIEUSE?—UN MÉMOIRE A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS (SÉANCE DU 13 AOUT).—M. Zambaco, correspondant de l'Académie à Constantinople, a communiqué un mémoire dans lequel il examine la question si controversée de la contagion de la lèpre. [illegible]

Le lèpre n'est pas contagieuse, du moins dans les pays où M. Zambaco l'a étudiée, mais elle est héréditaire.

FOURNESS DYES [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 27 août 1889.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 14 rue du Canal.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	[illegible]	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Daniel E. Gibson à Mlle Sophie McCann.
Francisco F. Martinez à Mlle Louise M. Veau.

Naissances.

Mme Thos. O'Neil, une fille.
Mme Albert Lavigne, une fille.
Mme Joseph R. Roth, un garçon.
Mme John T. Doléry, une fille.
Mme Frederick T. Poppe, un garçon.
Mme Arthur L. Martin, un garçon.
Mme Andreas Frey, une fille.
Mme Henry Bernwasser, une fille.
Mme Moses M. Pafler, une fille.
Mme Simon A. Coenlich, un garçon.
Mme Ernest Léon, un garçon.
Mme Ben A. Van Pelt, jumelles.
Mme George A. Dutchmann, une fille.

Décès.

John Hughes, 3 ans, 431 rue Liberté, côté sud.
Walter J. Cavanagh, 5 mois, 32 1/2 rue Powder, Alger.
Mme Rebecca Orkney, 35 ans, 45 rue Peyfarre.
Susan Lee, 49 ans, 13 rue Roman, côté nord.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations:

Marie Desforges à C. Calonja, un terrain borné par les rues Columbus, Laharpe, Claiborne et Derbigny, $1,000.

M. Dowling à C. Louque, neuf terrains bornés par les rues Salcedo, Gayoso, Ste-Anne et Orléans, $315.

W. Conway à C. Louque, cinq terrains bornés par les rues Dupré, Gayoso, St-Philippe et Dumaine, $350.

Cour Civile.—Les successions Katie White et Marie Goessenbergon sont ouvertes.

A. Schwartz et fils contre Mme A. H. Burliegh, pour $273.

Andreas Frey contre Alphonse V. Philips pour $3,500.

Joe Raymond contre Joe M. Billgery demande d'injonctions pour $97,000.

Elizabeth Bimk, femme de Henry F. Hetting demande l'émancipation.

A. S. Flynn contre Mme L. K. Connors pour $3,000.

John Spalding contre P. L. Swan pour $2,850.

CONSEIL MUNICIPAL.

L'ordonnance relative à la perception des taxes selon les rôles révisés est votée malgré le veto.—Le veto à l'ordonnance à la réduction des Fire Limits est maintenu.

Le conseil s'est assemblé hier soir à 7 heures 30 sous la présidence du maire. 23 membres présents.

Lecture est donnée comme suit, du Message du maire.

1. Rapport du trésorier de la ville pour les trois semaines finissant le 10, 17 et 24 août.

2. Rapport du Commissaire de police et des édifices publics, comparant le travail des prisonniers du Police Jail, le détail des réparations des édifices publics, les comptes de dépenses du mois, comme suit:

Dépenses:

Bureau du Commissaire	248 05
Police Jail	1,752 13
Prison de Paroisse	1,372 75
Alarmes d'incendie	1,208 46
Réparations aux meubles	462 09
Transfert des malades et morts	236 42
Transport des prisonniers	271 88
Marchés publics	49 92
Squares	150 00
Commissionnaires des Cours	250 00
Gardien des archives	50 00
Cimetières	29 50
Total	$6,171 20

3. Communication du voyer qui demande l'autorisation de nommer M. C. M. Williams comme sous-voyer sans compensation pécuniaire pour ses services.

4. Communication du même relativement au nettoyage des canaux Galvez, Broad, Toulouse et Poydras.

5. Communication de l'avocat de la ville qui demande que son congé date du 19 août.

6. Communication du secrétaire de l'association des Ingénieurs demandant au conseil d'autoriser le chef O'Conner à assister au meeting annuel qui aura lieu en septembre à Kansas City.

Communication de Joseph A. Aitken & Cie., locataires des quais informant le conseil des mesures prises par eux pour le dragage des abords des quais.

Communication de James McGloughlin relative au contrat de pavage de la rue Baronne et demandant que le contrat spécifie que les travaux commenceront le 1er janvier 1891.

Communication de Henry Larquié locataire des marchés qui accuse la ville de négligence dans le nettoyage de ceux-ci.

Il informe aussi la Conseil des réparations faites au marché Soraparu.

Communication des propriétaires de presses qui demande au Conseil de faire réparer les rues avoisinant les presses, afin que se puisse faire le transport des balles de coton qui sont sur le point de leur être envoyées.

La Philadelphia Steam Fire Co. demande la réparation de sa station de pompe.

Certificat du voyer relatif à la mesure des travaux accomplis par MM. Aitkin & Cie, durant l'année finissant le 2 mars 1889.

Cautionnement de Geo. H. Grandjean et P. A. D'Hémécourt comme députés-voyers.

Communication de citoyens du 7me district, qui demandent la réélection de Chas. Yelnne comme membre du Bureau des Ecoles.

Sur motion de M. Prague on procède à l'élection d'un membre du Bureau des Ecoles pour le Septième District.

Le maire est d'avis que la nomination peut être ajournée, mais M. Prague insiste et au dépôt de la pétition signée de 272 noms, il propose M. F. Chalin.

M. Woods propose M. Yenin, puisque la population demande sa réélection.

M. Chalin est élu par 17 voix. M. Yenin en a obtenu 6 seulement.

Lecture d'un message spécial du maire, dans lequel il annonce qu'il appose son veto à l'ordonnance ayant pour objet la perception par le trésorier des taxes, selon les rôles d'assessement révisés par le Conseil municipal.

M. Brittin prétend que les cours peuvent annuler la décision du comité du Conseil et M. Claiborne affirme que le comité a une autorité supérieure à celle du Bureau des Assesseurs.

M. Claiborne soutient que la perception des taxes peut être faite ainsi en toute justice et qu'il ne voit aucune bonne raison dans le veto du maire pour le rejet de l'ordonnance. Celle-ci est votée par 22 voix contre 3, MM. Clark, Hymel et Lhote.

Le maire renvoie sans son autorisation l'ordonnance ayant pour objet de changer le *fire limits*. Le maire ne donne pas ses raisons, celles-ci ayant été exposées une première fois lorsqu'il fut question de retrancher 27 îlets. Aujourd'hui l'amendement n'en comprend plus que 9. Le maire est d'avis que les limites devraient être augmentées au lieu d'être diminuées. Le veto est maintenu par 21 voix contre 4.

Lecture d'une lettre du maire dans laquelle il informe les locataires des quais d'avoir à opérer le dragage de ceux-ci dans un délai de 20 jours, à l'expiration duquel la ville prendra des mesures pour l'accomplissement des travaux nécessaires, aux frais des locataires. Le délai étant écoulé le conseil devrait agir. La question est référée au comité des rues et débarcadères.

Le maire informe le Conseil de la nomination de M. Geo. Burkhardt comme secrétaire du Board of Engineers.

La Merchants and Planters Ferry Co. demande un délai de 90 jours pour terminer le bateau-ferry de l'avenue Louisiane.

M. J. J. Coppe adresse une lettre relative à son offre pour la fourniture du charbon de terre.

Il annonce que si l'offre n'est pas en règle, c'est à cause de la confusion de l'annonce qui ne parlait pas des nouvelles spécifications qu'il ignorait complètement.

Le rapport du shérif criminel montre que le total des recettes s'est élevé à $376 laissant une balance de $145 après déduction de $131 de dépenses.

Sur motion de M. Lhote, qui propose de suspendre l'ordre des procédures, on procède à l'élection d'un Bureau d'examinateurs des chaudières à vapeur. M. Lhote soumet les noms déjà choisis par le comité, mais sur motion la nomination est renvoyée à huitaine.

Pétition du board of control d'Alger relative au [illegible]

Les bouchers du marché français s'opposent à ce que leurs étals soient placés par les bouchers des marchés [illegible]

La Louisiana Lumber Co. demande l'autorisation d'établir des bâtiments [illegible] par Douane, Delta, [illegible] et Front.

Les habitants de la rue Claiborne demandent la réparation de cette rue de Champs-Elysées à Esplanade.

Ses Paleton demande l'autorisation d'établir des kiosques transparents dans les rues pour les annonces.

Les habitants de la rue Chestnut demandent le pavage de cette rue, de Peters à Sthaubaise.

M. J. Maginnis demande la permission de bâtir sur la voie, entre Céleste et St-James et offre de payer $100 de location par an à la ville pour le terrain.

M. Claiborne propose de demander des offres pour l'enlèvement de la boue amoncelée sur les rives du canal d'Orléans, entre Claiborne et Broad, et la construction de clôtures le long de ces rives entre les deux rues ci-dessus.

L'ordonnance relative à l'usage des timbres sur les véhicules est votée à condition qu'elle ne sera mise en vigueur que 30 jours après sa promulgation.

Le comité des rues et débarcadères demande que Hassel & Cie. soient autorisés à établir un tuyau allant du fleuve à leur moulin à riz, rue N. Peter Nos 47 et 49. Voté.

La question du curage des canaux supérieurs est longuement discutée, M. Keppler la défend chaudement, mais M. Brittin affirme qu'il n'y a pas d'argent, que la ville est à court de $2,000 pour le paiement des impressions publiques et qu'elle ne peut trouver $100.

La proposition de M. H[illegible] ayant pour objet de fixer le commencement des travaux de pavage par contrat à trois mois au plus après la signature de celui-ci, et leur achèvement six mois après la signature est votée avec un amendement qui fixe que l'avancement des travaux à trois îlets par mois.

M. Claiborne s'oppose à l'expropriation de certains propriétaires de la rue Water pour permettre le passage d'une voie ferrée réunissant l'avenue Louisiana au Belt RR.

L'ordonnance est votée par 21 contre 3.

Le Conseil ajourne à huitaine, après lecture de document récemment soumis.

Le legs Sickles.—L'avocat de la ville dans sa communication au Conseil au sujet de ce legs, s'exprime comme suit:

"Je remarque que la construction de deux bâtiments sur le terrain de l'hôpital, lesquels doivent recevoir le nom de "Sickles Dispensary and outdoor clinic of the Charity Hospital", remplirait assez mal le but spécifié par le légataire, M. Simon V. Sickles.

En effet, ce n'est point ici la coutume qu'une personne construise sur le terrain d'autrui. Les bâtiments construits ainsi sans la location stipulée du terrain, ne peuvent être vendus. Or dans ce cas, particulièrement, les bâtiments en question seraient construits par la ville sur le terrain de l'hôpital.

Ce terrain étant inaliénable ils ne seraient d'aucune valeur excepté pour l'hôpital et ils ne pourraient pas non plus être transférés parce qu'il est spécifié qu'ils seront en briques. Leur démolition serait la perte sur le legs Sickle, d'une somme équivalent à leur valeur. En un mot, cette construction équivaudrait à une donation à l'hôpital, laquelle est interdite à la ville par les termes dans lesquels est stipulé le legs et dont elle ne peut s'écarter.

(Ici prend place la citation du texte de l'ordonnance.)

L'avocat continue ainsi:

Il est donc évident à mon avis que les revenus du legs ou toute portion de celui-ci peut être dépensé par le Conseil dans le but charitable fixé par le testateur par l'intermédiaire de l'hôpital de charité ou toute autre institution, au choix du Conseil, celui-ci ayant le pouvoir de contrôler le maniement des fonds.

Il me reste à annoncer au comité qu'après mûre réflexion je me vois dans l'impossibilité de lui soumettre des amendements pouvant valider l'ordonnance. Je le regrette doublement à cause du sincère intérêt que je porte à l'Hôpital de Charité, mais ce que je pourrais désirer pour cette institution ne doit pas avoir d'influence sur la décision que me dicte mon devoir.

"Le devoir du maire et du Conseil est bien déterminé, il ne leur permet pas de disposer des biens de la ville, car ils sont seulement des administrateurs. La loi dans le cas qui nous occupe est précise, le legs est fait aux autorités municipales de la ville et non à l'Hôpital de Charité."

Chars électriques.—On transforme en ce moment, en une fabrique de moteurs pour les chars électriques, la Mississippi Cotton Press No 2, rue Tchoupitoulas et Market. L'association qui entreprend cette fabrication est composée de MM. W. J. Behan, Jos. A. Walker, Adolphe Meyer, T. Prudhomme, Maurice J. Hart, Philip Thompson et J. B. Sinnott. Ils affirment que la fabrique ouvrira vers le 1er octobre, sous la direction de M. S. E. Fox.

Le Gibson Storage System est destiné à remplacer la traction par les mules et les chevaux et d'ici au 1er mars 1890, au plus tard, la ligne Colisée et Magasins aura, paraît-il, remplacé tous ses chars et les conducteurs porteront un uniforme. Il est inutile de démontrer l'économie de ce système pour les compagnies, tant sur la nourriture des animaux que sur leur perte, la réparation des voies, etc. Il n'y a pas à douter que l'exemple de la compagnie de la ligne Colisée ne soit suivi par toutes les autres, à bref délai.

Une petite fête nocturne improvisée.—Onze heures et quart. Quel est ce bruit qui vient si agréablement chatouiller nos oreilles? c'est évidemment une sérénade, et, à la façon magistrale dont les ensembles sont exécutés, nous croyons reconnaître l'orchestre du West End. Que se passe-t-il donc, Grand Dieu, et qui sérénade-t-on ainsi, à deux pas des bureaux de l'*Abeille*?

Nous descendons, quatre à quatre, notre escalier pour aller aux renseignements et nous nous trouvons, en effet, en face de MM. Nippert et Veazey, à la tête des musiciens du West End. Ces messieurs qui répètent, deux ou trois fois par semaine, dans la grande salle du Colisseum, chez Mme Zimmermann, et qui n'ont qu'à se féliciter de la gracieuse hospitalité de cette dernière, ont voulu, à l'occasion du 53me anniversaire de sa naissance, lui en témoigner leur reconnaissance.

Tous les amis de la famille, tous les habitués de l'établissement sont là, faisant chorus avec l'orchestre et mêlant leurs bravos aux fanfares des musiciens—une charmante fête de famille improvisée et qui se termine par un punch délicieux. C'est une excellente femme, en effet, que Mme Zimmermann, adorée de ses enfants, aimée de tous ceux qui la connaissent. Nous concevons que l'on profite d'une pareille occasion pour la fêter cordialement, et nous nous associons de grand cœur à cette petite manifestation qui fait autant honneur à ceux qui fréquentent la maison qu'à la maîtresse elle-même.

Trop de zèle.—La fameuse capture de Fred. Dandergreen, le forçat évadé, arrêté à Carrollton il y a environ trois semaines, et au sujet de laquelle tant de louanges furent prodiguées à la police pour sa bravoure, se trouve être aujourd'hui un excès de zèle pour lequel elle a été blâmée par le juge Baker.

Les témoins de Dandergreen ont en effet prouvé que depuis quatre ans qu'il a purgé sa sentence au pénitencier, il a vécu comme un honnête citoyen et le jour où il a été arrêté il cherchait à vendre son bateau pour acheter des médicaments à sa famille.

Les agents l'ont attaqué, battu, blessé, maltraité sans cause aucune et simplement par mépris.

Le juge a fait une sévère remontrance aux agents pour l'absurde pouvoir qu'ils exercent en vertu de l'ordonnance 5046.

Adultération du lait.—Ont été arrêtés pour ce délit par l'officier sanitaire E. Bolmer: Savla Berdes, Carrollton et 10me.

Alex Berdes, Carrollton et Nelson.
Henry Hein, Commune et Génois.
Otto Heinée, 619 Bienville.
Philippe Bertin, Washington près Claiborne.

Aux propriétaires.—Les propriétaires d'immeubles sont informés que le département des travaux publics va faire observer la nouvelle ordonnance qui prescrit l'enlèvement des herbes en face de chaque immeuble, sous peine de $5 d'amende ou 10 jours.

Paragraphes.—On s'occupe aux Fair Grounds de l'amélioration de la piste que l'on forme en dos d'âne pour permettre le rapide écoulement de l'eau. De nombreuses et encourageantes promesses ont été faites par les propriétaires pour la saison 1889-90.

—On nommé James Cook a raproché Chas Brown, un nègre, qui était [illegible] dans le Nouveau Bassin.

—Stephen Connelly, un garçon de 15 ans, qui avait volé $120 à Mme Fox, rue Lafayette, près Liberté, a été arrêté et on a retrouvé $100 45 en sa possession.

—L'élévateur de la Douane, côté de la rue St-Pierre, est tombé et a fracturé hier pour la première fois.

—Y. Geo Romsa, [illegible] de la Sacramento R. R. [illegible] $6,500.

—Alex Life, coulour, a été arrêté pour conduire une charrette sans licence.

—Une fausse alarme d'incendie a été sonnée hier matin à 4 heures à la boîte 43.

LE CHLORO-NAPTHOLEUM est sans aucun doute le meilleur désinfectant du monde. 7 juil—[illegible]

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Le Czarewitch.

Paris, 27 août.—On rapporte de Copenhague que le Czarewitch fera une visite officielle à Paris, si l'entrevue qui doit avoir lieu entre le Czar et l'Empereur d'Allemagne n'a pas de résultat satisfaisant.

Le général Boulanger.

Paris, 27 août.—Le général Boulanger publie une liste, où il désigne 41 candidats aux sièges de la Chambre des Députés, pour le département de la Seine, aux élections prochaines.

Rente française.

Paris, 27 août.—Le trois pour cent est coté à 85 francs 72 1/2 centimes.

Le Czar et la Czarine.

St-Pétersbourg, 27 août—Le Czar et la Czarine sont partis pour Copenhague.

Le Czar.

St-Pétersbourg, 27 août—Le voyage du Czar durera six semaines. On pense qu'il se rendra directement à Copenhague.

Le Shah de Perse.

Buda Pesth, 27 août—Le Shah de Perse, arrivé ici hier, est l'objet des manifestations les plus cordiales. Il demeurera quelques jours en cette ville.

Crète.

Athènes, 27 août—On rapporte que Chakir Pacha, gouverneur général en Crète, refuse de donner audience à la Commission crétoise, tant que les insurgés n'auront pas mis bas les armes.

Tremblement de terre.

Athènes, 27 août—Le tremblement de terre qui s'est fait sentir hier en toute la Grèce, a commencé dans le Golfe de Corinthe. Le cable est brisé. Grand nombre de maisons détruites dans l'Acarnanie et l'Etolie. On ne rapporte aucun accident de personne.

Evangélisation.

Berlin, 27 août.—Un ordre royal qui vient d'être lancé, sanctionne la création, à Jérusalem, d'un établissement Evangélique, avec droits de corporation. Le but de ce nouveau corps est de maintenir les institutions évangéliques actuellement en existence et d'en augmenter le nombre.

Les grèves à Londres.

Londres, 27 août—La grève fait à toute heure de nouveaux adhérents. Huit mille matelots et chauffeurs et deux mille cinq cents ouvriers de docks ont quitté le travail. Les autorités commencent à craindre des troubles, et les troupes ont l'ordre de se tenir prêtes à toute éventualité; elles seront employées à supprimer tout désordre, si désordre survient.

Les charbonniers de King's Cross sont également en grève. Aujourd'hui même une conférence a eu lieu entre les administrateurs des docks et des délégués de la grève, mais aucun résultat n'a été obtenu.

On annonce que les typographes veulent se joindre à ce mouvement. On décharge des navires à Chatham et Southampton sans qu'il y ait intervention. Le lord-maire refuse d'agir comme arbitre entre les employés et les patrons. Il craindrait que ce rôle ne le mit en conflit avec ses devoirs judiciaires.

Le général Boulanger.

Londres, 27 août—Le général Boulanger vient de lancer un manifeste relatif aux prochaines élections dans le département de la Seine. Il adjure les électeurs de maintenir l'union et la discipline.

Les Anglais à l'œuvre.

Londres, 27 août—Aujourd'hui, au cours de la séance de la Chambre des Lords, le vicomte Cross, secrétaire d'Etat pour l'Inde, a annoncé que le vice-roi de l'Inde a été forcé d'accepter la démission du gouverneur de Cachemire et de placer ce pays sous le contrôle d'un Conseil indigène. Il a ajouté que le gouvernement n'a pas la moindre intention d'annexer Cachemire. (C'est ainsi que les choses se passent d'ordinaire; pas la moindre intention d'annexion au début, mais que voulez-vous? on on force la main à cette Angleterre, si exempte d'ambition.... Si bien qu'elle n'y peut mais, et, en fin de compte, annexe.)

Refus.

Londres, 27 août—La Compagnie "Commercial Dock" a repoussé la proposition des délégués de maisons importantes, représentant douze industries diverses; laquelle proposition est de soumettre à l'arbitrage les plaintes des ouvriers.

Tremblement de terre.

Londres, 27 août—Hier, sur la frontière de Russie, on a ressenti de vives secousses de tremblement de terre. Au village de Knensorik 129 personnes ont été enterrées vives.

A la Chambre des Communes, le Secrétaire de l'intérieur, M. Matthews, a dit, en parlant des grèves, qu'il n'admettait pas que l'intervention de la police fut utile. Il espère même qu'on arrivera par des concessions à régler le différend.

Canada et Angleterre.

Montréal, 27 août—Pendant les dernières quarante huit heures l'indignation des Canadiens, au sujet de ce qu'il leur plait de qualifier "les outrages des Yankees," est entrée dans une nouvelle phase. Le fait est dû au parti politique connu sous le nom de "Libéral avancé"; parti qui dominera bientôt dans le Dominion. Cette nouvelle attitude n'est ni plus ni moins que la déclaration d'indépendance du Canada.

Le *Herald* de Montréal, propriété de l'honorable Charles Mitchell, ex et probablement futur ministre de la marine et des pêcheries, le *Herald*, organe de ces libéraux avancés, publie un éditorial, un article de fond violent, dans lequel il plaide cette cause de l'indépendance du Canada, qu'il demande plutôt que d'être continuellement exploitée par les politiciens du gouvernement impérial.

Les vues exprimées dans ce long article sont regardées comme celles de M. Mitchell. Les points qui y sont mis en lumière sont comme suit:

"Si les faits rapportés dans la dépêche de Washington qu'a publiée hier le *Herald*, sont bien l'exposé des vues entretenues par l'administration de M. Harrison sur le différend de la mer de Behring, et s'il existe une entente parfaite entre les gouvernements anglais et américain relativement à cette question, il importe que le Canada la prenne en considération avec un intérêt redoublé."

Puis l'article passe brièvement en revue les réclamations des Etats-Unis et continue:

"En d'autres termes, si les Etats-Unis et la Grande Bretagne s'entendent bien complètement ils régleront la difficulté à leur guise et sans se préoccuper en rien des aspirations du Canada.

"Il est un point sur lequel cependant le peuple du Canada a droit à une explication formelle, et cela sans délai. S'il appert que notre gouvernement n'a fait aucune protestation vigoureuse contre cette façon de traiter les intérêts les plus essentiels du Canada, les Canadiens seront justifiables de prendre en leurs propres mains cette affaire et d'en finir avec elle aussi promptement, aussi efficacement, que faire se pourra."

Vol et meurtre.

Milwaukee, Wis, 27 août—Une dépêche spéciale, adressée de Belleville, Michigan, au journal *Evening Wisconsin*, est ainsi conçue:

Ce matin, de bonne heure, M. Gustave Fletchsben, de Belleville, Michigan, blessé deux fois hier, près de Lake [illegible] par le voleur de grand chemin [illegible] est mort [illegible] deux heures.

Les blessures des deux autres passagers du stage sont très légères. Aucune trace du bandit.

Le signalement qu'on en donne, est le même que celui du criminel qui, le [illegible] arrêté le train Milwaukee & Northern, à la jonction Mills, [illegible] au Wisconsin Central. Le nom du bandit est Reimund Holzay, résidant de Marengo, Wisconsin. Le gouvernement, deux compagnies de fer et d'autres donnent des [illegible] pour l'arrestation du criminel, [illegible] s'élèvent à $2,500.

WASHINGTON.

Nominations Présidentielles.

Washington, 27 août—Les nominations suivantes ont été faites dans le Service du revenu par le Président Harrison:

Jaugeurs: James F. Campbell, Second Tennessee.

Gardiens d'entrepôts: Vincent Carroll, Premier Illinois; John H. Sadler, 8me Illinois; Peter Schatzman, 1er Ohio; Perry H. New, 1er Ohio; W. H. Hatfield, Thomas J. Daniel, John H. Murphy, Irvin Martin, 5me Kentucky; C. M. Kimbley, John W. Lane, Aaron S. Hicks et J. G. Cushman, 2nd Kentucky.

Jaugeurs: J. W. O'Connor et D. Williams, 11me Kentucky; F. T. Franks, 2nd Kentucky; Alfred Thurston, F. T. Ford, James W. Welch et Eugene Edison, 2nd Kentucky; Joseph B. Lewis, 7me Kentucky; Charles Langenberg, 8me Illinois.

Gardiens d'entrepôts: William F. Bradley, 6me Kentucky.

Gardiens d'entrepôts et jaugeurs: J. G. Brunner, Nebraska.

Munificence royale.

Washington, 27 août—Le Département d'Etat vient d'être officiellement informé d'un récent acte de générosité de Sa Majesté le roi de Siam. Il a accordé à la Mission Presbytérienne Américaine l'usage d'un des palais royaux ainsi que de tous les bâtiments et terrains qui y attiennent.

Bons.

Washington, 27 août—La Trésorerie a fait aujourd'hui des rachats de bons s'élevant au total exceptionnel de $6,395,000. Tous des bons enregistrés à 4 0/0 et qui avaient été achetés à 128.

Convention démocratique d'Etat.

Minneapolis, Minn., 27 août—Une dépêche spéciale de Héléna, Montana, au Journal rapporte: La convention démocratique d'Etat a nommé M. J. K. Toole candidat aux fonctions de gouverneur; H. C. Conrad, de Billings, comme lieutenant gouverneur, et Martin Maginnis candidat au Congrès. La convention a ensuite pris un recès jusqu'à 2 heures P. M.

Incendie.

Hopkinton, Mass., 27 août—La manufacture de chaussures de MM. Coburnson & Cie a été détruite ce matin par un incendie. Plus de 300 ouvriers se trouvent sans emploi.

M. G. G. Benedict.

Richford, Vt, 27 août—M. G. G. Benedict, de Burlington, qui vient d'être nommé collecteur de la douane au Vermont, était ici hier. Il a fait savoir à tous les officiers démocrates de la douane qu'ils avaient à envoyer leur démission sans délai.

Le balai.

Richford, Vermont, 27 août—L'honorable G. G. Benedict, de Burlington, qui vient d'être nommé collecteur de la douane au Vermont, a requis hier tous les démocrates, employés dans la susdite douane, de se démettre de leurs fonctions.

Héritage.

Canton, Ohio, 27 août—M. John Dietrich, de cette ville, vient de recevoir une lettre d'avocats de Baltimore, lui annonçant qu'il hérite d'un tiers d'une fortune de $500,000 que vient de laisser son frère Joseph Dietrich, mort récemment au Texas.

Convention démocratique.

Dayton, Ohio, 27 août—Les meneurs du parti démocrate sont ici en grand nombre; ils se préparent à la 'Convention démocratique' d'Etat qui va s'assembler. Les amis de MM. Campbell, Neal et Kline sont là, s'agitant, et poursuivant leur propagande. Néanmoins, tout compte fait, il est probable que la nomination de gouverneur sera emportée par M. Campbell. Probable aussi que la nomination de gouverneur sera obtenue par M. Victor E. Kline.

M. Harter sera le président de la Convention, et M. John H. McMahon, président du Comité des règlements.

Incendie d'un pénitencier.

Columbus, Ohio, 27 août.—Il est 7 heures 15 minutes du soir, on vient de sonner une alarme de feu générale.

La manufacture de chaises du Pénitencier de l'Ohio est en train d'être dévorée par les flammes. Les détails viendront plus tard.

Epizootie.

Kansas City, Missouri, 27 août—Des nouvelles graves, alarmantes pour les éleveurs de bestiaux aux Etats-Unis, viennent de la ligne sud du Kansas et des pâturages du Territoire Indien.

Un individu, du nom de William Johnson, revient d'une tournée qu'il a faite à Oklahoma, en traversant à cheval toute la région des grands pâturages. Il dit que non seulement les bestiaux de l'endroit, mais les bestiaux texiens meurent par centaines dans les pâturages au sud de Arkansas City. Les symptômes de la maladie qui les emporte ainsi, sont identiquement les mêmes que ceux de la fièvre du Texas; mais jusqu'ici le bétail du Texas n'y succombait pas.

Un homme de couleur, acquéreur de cent trente têtes de bétail de pure race de l'endroit, et qui les a parquées dans les mêmes pâturages que des bêtes du Texas, a déjà perdu la moitié de son troupeau et le reste est en train de périr rapidement. Ce même fait s'est répété, se répète sur divers points et les éleveurs sont dans les plus vives inquiétudes.

L'opinion domine parmi eux que cette maladie si destructive n'est point la fièvre du Texas, mais qu'elle est encore bien plus fatale que celle-là. On va prendre des mesures sérieuses et immédiates pour empêcher l'importation des bestiaux provenant des zones où ce mal sévit.

Le juge Field.

San Francisco, 27 août—La Cour de Circuit des Etats-Unis a été informée officiellement aujourd'hui que la Cour de Stockton a repoussé l'accusation de meurtre, portée contre le juge de la Cour Suprême des Etats-Unis, l'honorable S. G. Field.

A cette occasion le juge Sawyer a prononcé une allocution dans laquelle il a repoussé avec indignation l'étrange accusation portée un instant M. Field. Nous en détachons ces lignes:

"En ce qui regarde le juge Field les procédures ont été honteuses. Ainsi que l'a si bien dit le gouverneur de la Californie, si l'on y avait persisté, c'eut été une tache ineffaçable pour cet Etat.

"A coup sûr, un juge de la Cour Suprême des Etats-Unis n'échappe pas à la loi; mais à la suite d'un acte criminel par un autre que lui-même, tous les témoins l'attestent, les représentants de la justice auraient dû prendre la peine de mieux se rendre compte des faits, avant de procéder à pareille arrestation, l'arrestation d'un magistrat aussi distingué, et de tenter de le confondre, dans une même prison, avec des félons."

M. Nagle a aussi été amené en cour. Le juge Sawyer a déclaré qu'on fixerait une date pour discuter la question de juridiction de la cour fédérale en cette matière.

Encore les syndicats.

Wheeling, O. V., 27 août.—Les individus engagés en cette région dans le commerce de la verrerie et de la faïence disent que les rumeurs relatives à un syndicat, formé par les fabricants de carreaux, de verrerie de table, de faïence, sont absurdes. On considère que les dépêches reçues, hier soir, par la Presse Associée à ce sujet, fournissent des renseignements faux. Néanmoins il y a une base à ces appréhensions: le projet de syndicat entre les fabricants de verrerie de table; projet qui vraisemblablement, presqu'indubitablement sera réalisé. Les faïenciers et les verriers n'ont aucune pensée de faire entr'eux une combinaison.

UN BANQUET A M. WINDTHORST, CHEF DU CENTRE CATHOLIQUE AU PARLEMENT D'ALLEMAGNE.—M. Windthorst, le chef du centre catholique au parlement d'Allemagne, se trouvait dernièrement, en villégiature à Ems. Ses partisans et admirateurs lui ont offert un banquet. Au dessert, l'un d'eux, Bavarois de naissance, a porté un toast à l'illustre parlementaire. M. Windthorst, après l'avoir remercié, s'est exprimé ainsi qu'il suit, sur la mission qui, dans sa pensée, est confiée à la Bavière catholique:

"La Bavière catholique, qui est riche en dévouées, en artistes, en vaillants guerriers, a de tout temps combattu glorieusement pour notre cause catholique. Dans ces derniers temps, il est vrai, la Bavière catholique a semblé dormir. Mais il s'est réveillé, et son appel retentit à travers l'Allemagne tout entière, à travers le monde tout entier. Nous espérons que la Bavière catholique reprendra la direction du mouvement, qui n'aurait jamais dû lui être enlevée."

COMMANDANT D'AVISO.—M. le lieutenant de vaisseau de Trobriand est nommé au commandement de l'aviso le Brandon à Tahiti.

BELGIQUE.—LE CHEMIN DE FER DU CONGO; [illegible]

Bruxelles, 11 août.

L'emprunt émis à Bruxelles, à Londres et Berlin, pour la construction du chemin de fer du Congo, n'a été couvert que pour les quatre cinquièmes.

CHLORO-NAPTHOLEUM [illegible]

L'Hon. C. Edwards Lester

Ancien Consul des Etats-Unis d'Amérique en Italie, Auteur, etc., écrit ce qui suit:

[New-York, le 1er Août 188[illegible], 12[illegible] E. 27th st.]

Au Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Messieurs:—Un sentiment de gratitude et le désir de rendre service au public m'engagent à faire l'exposé des faits suivants:

Ma carrière au collège, à New-Haven, fut interrompue par un rhume tellement sérieux et qui m'affaiblit tant, que, pendant dix ans j'ai eu à combattre pour garder ma vie sauve. L'Hémorragie des passages bronchiques était le résultat de presque chaque effort nouveau pour expectorer. Pendant des années j'ai été entre les mains des plus habiles praticiens sans que cela servît à rien. Enfin j'entendis parler du

Pectoral-Cerise d'Ayer,

Dont je fis usage (modérément et à petites doses) au premier retour de rhume ou de mal dans la poitrine, et chaque fois, invariablement, je fus soulagé. Ceci se passait il y a 25 ans. Avec toutes sortes de changements, dans toutes sortes de climats, je n'ai jamais, jusqu'à ce jour, eu aucun rhume ni aucune affection de la gorge ou des poumons, qui aient résisté au Pectoral-Cerise d'Ayer dans les 24 heures. Il va sans dire que je n'ai jamais été sans ce remède dans toutes mes expéditions et mes voyages. D'après mes propres observations, il a donné du soulagement à un grand nombre de personnes; dans les cas aigus d'inflammation pulmonaire, tels que le croup et la diphtérie chez les enfants, la vie a été sauvée grâce à ses effets. Je recommande son usage en légères doses mais fréquentes. Proprement administré, suivant vos indications, c'est un

Bienfait Sans Prix

Dans n'importe quelle maison. J'en parle avec enthousiasme parce que j'en ai reçu les bénéfices. J'ai connu beaucoup de cas apparemment crus bronchites et toux, avec perte de la voix, particulièrement parmi les membres du clergé et autres orateurs publics, parfaitement guéris par cette médecine. A vous fidèlement,

C. EDWARDS LESTER.

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendu par tous les Pharmaciens et Marchands de Médecines.

NE négligez pas vos demeures. Servez-vous du Chloro-Naptholeum; Le plus grand désinfectant connu. 7 juil—[illegible]

RUSSIE.—UN TOAST.—PAROLES DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA SIBÉRIE ORIENTALE.—Dans un banquet officiel, donné à Odessa, à bord de l'*Alexandre*, à l'occasion de la revue navale de la flotte de la mer Noire, le gouverneur d'Odessa a dit, dans un toast à la marine:

"La Russie est préparée à la guerre. Elle aura bientôt une puissante flotte dans la mer Noire."

Le gouverneur de Bessarabie, répondant à ce toast, a dit:

"Nos alliés bulgares, albanais, monténégrins attendent avec impatience ce bon jour."

Le *Standard*, de Londres, publie la dépêche suivante, de son correspondant à Odessa:

Le général Goremykine, récemment nommé gouverneur général de la Sibérie orientale, vient de partir d'Odessa. Il aurait dit, avant son départ:

"Parmi les nombreux devoirs que m'impose mon nouveau poste, celui qui m'intéresse le plus est le soin des intérêts de la Russie dans le Thibet; s'il était possible, je désirerais mettre ce pays sous la protection de la Russie."

L'Europe—ajoute le correspondant du *Standard*—sait que lorsque la Russie désire quelque chose elle fait de son mieux pour l'obtenir; l'espérance exprimée par le nouveau gouverneur général peut donner une idée des intentions du gouvernement russe en Asie.

Les journaux russes du 9 août annoncent que les plantations de quinquina aux environs de Tiflis ayant réussi, on va faire, dans le Caucase, des plantations de cet arbre sur une grande échelle.

LA SANTÉ DU PAPE.—L'*Osservatore romano*, organe du Vatican, dément la nouvelle publiée par l'*Italia*, suivant laquelle la santé du Pape déclinerait chaque jour, et déclare que malgré ses quatre-vingts ans, le souverain pontife marche sans appui et se passe souvent de voiture pour faire une courte promenade dans les jardins du Vatican.

UNE RELIGIEUSE DÉCORÉE EN ITALIE.—Le gouvernement italien vient de décorer une religieuse française, la sœur Marie-Joséphine Bocquis, de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, qui s'était distinguée par son zèle durant la dernière épidémie de choléra à Naples.

MÉMOIRES.—Les mémoires du maréchal Le Bœuf paraîtront prochainement.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 2 Lim. Ex. ...7:40 am	No 4 Fast Mail...7:00 am
No 6 Coast.......9:00 am	No 5 Coast.......3:40 pm
No 1 Fast Mail...7:20 pm	No 1 Lim. Ex....8:15 pm
No 7, Exp. [illegible]	No 3, Exp. [illegible] 7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen.......9:15 am
No 3 Chic and N. O. Lim.......7:20 am	No 4 St-Louis and Chic Ex.....[illegible]
No 5, Ex. [illegible] ...9:45 pm	No 6, Ex. [illegible] ...7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée.	Départ.
No 52 California Express.......7:00 pm	No 51 California Express.......[illegible]
No 54 R. R. Local.......10:25 am	No 53 R. R. Local.......3:30 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 Limited.11:00 am	No 2 Limited...[illegible]
No 3 Fast line.6:30 am	No 6 Fastline..7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

Arrivée.	Départ.
No. 1 ....[illegible] am	No. 2 ....[illegible]
No. 3 ....[illegible] pm	No. 4 ....[illegible]
No. 5 ....10:10 am	No. 6 ....[illegible]

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

Arrivée.	Départ.
No 19 Caillou...2:10 am	No 20 Caillou..11:25 am
No 17 Local...[illegible]	No 18 Local.......7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD

Tous les jours excepté le dimanche—[illegible]

Dimanches seulement—[illegible]

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée.......7:00 pm | Départ.......7:30 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée.......[illegible] | Départ.......[illegible]

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MERCREDI, 28 AOUT 1889.

Ouachita River—E HANNA BLANKS, à 5 p m
Grand Lake—WARREN, à 5 p m
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 p m
Pointe Houmas—MARY E. COMEAUX, à 11 a m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m

JEUDI, 29 AOUT 1889.

Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 p m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 p m

Fleuves et rivières.

Memphis, 27 août—Le fleuve baisse. Temps clair. Pas d'arrivées ni de départs.

Cairo, 27 août—Le fleuve a 12 pieds 1 pouce et baisse. Temps clair et chaud. Arrivés: Granite State de Memphis à 9 p m; Sidney Dillon de St-Louis à [illegible]. Départs: Granite State pour Cincinnati à [illegible]

Cairo, 27 août, soir—Le fleuve a 11 pieds et baisse. Temps clair et chaud. Pas d'arrivées ni de départs.

Louisville, 27 août—La rivière baisse, 3 pieds 1 pouce dans le canal, [illegible]

Evansville, 27 août—La rivière a 6 pieds 7 pouces et est stationnaire. Temps clair.

Cincinnati, 27 août—La rivière a 7 pieds 9 pouces et baisse. Temps clair et agréable.

Le [illegible]—La rivière a 7 pieds 6 pouces et baisse. Temps clair.

Wheeling, 27 août—La rivière a 2 pieds [illegible] pouces. Temps clair et chaud.

Les Passes.

Port Eads, 27 août, 6 p m—Vent du sud-est. Arrivés, à 4.30 p m, steamship [illegible], capitaine King, de Liverpool via les Barbades.

Départs, steamships Southesk pour Cork; [illegible] pour Trieste; [illegible] pour [illegible]

Marchés.

Paris, 27 août—Les rentes 3 pour cent [illegible]

Londres, 27 août, 12.30 p m—Consols à [illegible]

Londres, 27 août, 4 p m—Consols à la clôture [illegible]

Havane, 27 août—Or espagnol 240 à 240 1/2. Change calme. [illegible]

New-York, 27 août—[illegible] Futures [illegible]

Livraison en août 10.50, septembre 10.42, octobre 10.11, novembre 9.97, décembre 9.93, janvier 9.94, février 10.00, mars 10.05, avril 10.12, mai 10.19, juin 10.26.

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 27 AOUT 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Mariner, Black, Liverpool.
Steamship New Orleans, Halsey, New-York.
Steamship (am) Gussie, Otis, Bocas del Toro.
Steamship El Monte, Quick, New-York.
Brick (mex) Alfonso, Juarez, Progreso.
Steamship (ang) Stroma, McFarlane, Port Limon.
Barque (allé) Watjen, Meh, Brême.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Bernard Hall, Alexander, Liverpool, via Pavillas, Colon et les ports mentionnés. (précédemment rapporté à la Quarantaine).
Steamship (ang) Cornwallis, Goven, Port-au-Prince, sur lest, (précédemment rapporté à la Quarantaine).

A LA QUARANTAINE.

Steamship (ang) Texas, King, Liverpool, via les Barbades, etc.

BATEAUX A VAPEUR.

Assumption, Dodd, Donaldsonville.
Whisper, Aiken, Bayou Goula.
E Hanna Blanks, Delahoussaye, Columbia.
Neptune, Keene, Bas du fleuve.
Teche, Keelson, Grand Lake.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Mariner—187 balles coton 27,197 [illegible] boisseaux blé [illegible] sacs blé [illegible]
BOCAS DEL TORO—par steamship Gussie—67 colis divers.
PROGRESO—par brick Alfonso—150,000 pieds bois de charpente.
PORT LIMON—par steamship Stroma—15,000 pieds bois de charpente 179 colis divers.
BREME—par barque D H Watjen—1863 boucauts tabac.

IMPORTATIONS.

LIVERPOOL, VERA CRUZ & TAMPICO—par steamship Bernard Hall—[illegible] sacs café 40 colis café [illegible] balles laine.

Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE—par steamer Assumption—160 sacs riz brut et fret assorti.
BAYOU GOULA—par steamer Whisper—[illegible] sacs riz brut et fret assorti.
COLUMBIA—par steamer E Hanna Blanks—55 balles coton (nouveau) 253 sacs graine coton et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—272 sacs riz brut et fret assorti.
GRAND LAKE—par steamer Teche—56 balles coton (50 nouveau) 727 sacs graine coton 5 sacs coton en graine (nouveau) et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—[illegible] sacs riz brut et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—116 balles coton 6 barils mélasse 1 baril sucre 1056 barils riz et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—2086 sacs farine graine coton 20 sacs riz brut 44 boucauts tabac et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—56 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—26 balles coton 30 boucauts tabac et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—Fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.

Par le Télégraphe.

New-York, 27 août 1889.

A. A. Moulton et Co
Le steamship Hudson, capitaine H. B. Freeman, est arrivé ce matin.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms	Capitaines	Consignataires
STEAMERS.		
Avenue	Havana	Alger
Brookwater	Dublin	1er dist. 14
Bernard Hall	Liverpool	1er dist. 26
Cornwallis	Rotterdam	Gretna
Californian	Liverpool	1er dist. 26
City of Dallas	Dallas	Alger
Dingeen	Brême et Londres	4e dist. 13
El Mar	New York	Alger
Harlan	Brunswick	Alger
Hutchinson	Savage	Alger
Morro	Havana	4e dist. 15
Whitney	Laid up	Alger
NAVIRES.		
America	Oporto	1er dist. 26
BARQUES.		
D H Watjen	Brême	1er dist. 27
Encarnacion	Barcelone	1er dist. 27
BRICKS.		
Pablo	En détresse	3e dist. 16
GOELETTES.		
Nellie T. Campbell	....	1er dist. 14
James Ocarl	....	1er dist. 12

Liste des navires partis pour ce port et en route.

NEW-YORK.

Steamship Chalmette, Percy..........parti 24 août
Steamship Knickerbocker, Kemble..parti 24 août
Steamship Morrison, Grayston.......parti 19 août
Steamship El Dorado, Byrne..........parti 27 août

LIVERPOOL.

Steamship Venezuelan, Higham......parti 22 juin
Steamship Taffus, King................parti 20 juillet
Steamship Navigator, Woodcock....parti 18 juil
Steamship Professor, Keller...........parti 27 juillet
Steamship Darien, Watson............parti 1er août
Steamship Wm Cliff, Winder..........parti 3 août
Steamship Jamaican, Edwards.......parti 10 août
Steamship Vesta, Corbishley...........parti 13 août
Steamship West Indian, Berton.......parti 15 août
Steamship Governor, Valliant.........parti 15 août
Steamship Architect, Reed.............parti 17 août
Steamship American, Anson..........parti 24 août

LONDRES.

Steamship Palestine, Pinkham.......parti 20 août

ANVERS.

Steamship Marseille, Mellière.........parti 23 août

HAVRE.

Steamship Marseille, Mellière.........parti 16 août

HAMBOURG.

Steamship Stephan, Schotte...........parti 12 juin

CARDIFF.

Steamship Charleston, ...parti 20 août

RIO DE JANEIRO.

Steamship Lorrain.......................en char. 8 août
Brick Amanda, Dean.....................parti 26 juillet

VERA CRUZ.

Steamship Thuringia.....................parti 24 août

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 3 pour cent, faisant en tout 93 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $50,606 33. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont on connaît l'adresse, n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront en mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

[illegible — liste de noms en deux colonnes]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, venant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier.

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:

73......CHARTRES......73

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que, ce 15me jour d'avril, de l'an de N. S. 1889, par devant moi, William Octave Hart, notaire, dûment commissionné et assermenté, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement les personnes ci-après désignées, toutes d'âge légal et résidant dans cette paroisse, lesquelles ont respectivement déclaré que, appuyant sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat connue comme loi No 36, de la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions d'une loi de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles se sont constituées en une corporation dont l'objet est ci-après mentionné, et soumis aux stipulations et conventions indiquées également ci-après; et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE NORTH AMERICAN SAENGERBUND [SINGERS UNION], LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se perpétuer pendant le terme complet de quatre-vingt-dix années, à partir de la date de sa création, ou jusqu'à ce qu'elle soit dissoute et ses affaires liquidées, ainsi qu'il est établi ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'acquisition, par voie d'achat ou de bail, d'un local destiné à un grand festival de chanteurs, qui aura lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le courant du mois de février 1890, en telle époque subséquente que le conseil de direction fixera: le but de la corporation est également d'engager, pour les fins ci-dessus, des artistes, musiciens, etc., nécessaires à l'exécution du plan projeté. Il sera exigé un prix d'entrée pour les représentations ou concerts qui seront donnés, lequel prix et les autres détails de la fête seront déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, état de la Louisiane; toutes les assignations et autres significations légales seront adressées au président de la corporation, ou, dans le cas où il serait absent ou hors d'état de remplir ses fonctions, au secrétaire de l'association.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars [$50,000], divisé en deux mille [2,000] actions de vingt-cinq dollars [$25] chacune, payables en quotités comme suit, savoir: En quatre quotités, dont trente de vingt [20] pour cent, et le dernier de quarante [40] pour cent, à percevoir à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avis. Pour chaque action souscrite le souscripteur recevra, sur le paiement de la dernière quotité, deux [2] billets de saison avec sièges choisis par le conseil d'administration en un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, dans les dix jours qui suivront, sans avis au souscripteur, annuler la souscription, et le montant payé sur l'action ou les actions, sera forfait et deviendra la propriété de la corporation.

Il demeure il est bien entendu que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit ou de spéculation, mais est destiné à acquitter les frais du festival dont il s'agit, ou à servir de fonds de garantie pour assurer le paiement des dits frais, le Conseil de Direction est par le présent autorisé à commencer les préparatifs, à conclure des contrats et à encourir les dépenses nécessaires aussitôt que la souscription aura atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des contrats; d'ester en justice sous son nom; d'employer un sceau particulier; de l'annuler ou de le modifier à son gré; de détenir, recevoir, acheter, transférer et hypothéquer des propriétés mobilières ou immobilières; de nommer tels administrateurs, directeurs et employés que nécessiteront les intérêts de la corporation, de faire et établir des règlements et sous-règlements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se composera de pas moins de vingt-cinq et de pas plus de quarante membres, [illegible] un quorum pour l'expédition de toutes les affaires, et chacun de ces membres devra posséder au moins une action du fonds capital. Le premier conseil composé des personnes suivantes [illegible]: Joseph Hassinger, [illegible], E. Schmidt, J. Hanno Deiler, Louis Grunewald, Louis Leonhard, A. J. Hoffmann, Chas. J. A. Doerr, F. W. Erbner, E. F. Del Bondio, Geo. Jurgens, Fred. Mueller, Chas. F. Buck, Jos. A. [illegible], Dr. Y. Loeber, Henry Buddig, Chr. Hansen, C. H. Miller, Leopold Christ, Max. Heller, E. M. Mueller, Maximilian Hermann, M. Vonderbank, John Stemen, E. G. Holzer et M. Hammerer.

S'il en était parmi ces personnes qui ne voulussent pas accepter la nomination, les autres, en majorité à n'importe laquelle des réunions subséquentes, auront le pouvoir de se les adjoindre. Le conseil restera en fonctions jusqu'à ce que la corporation ait accompli son but et que les affaires de celle-ci soient liquidées. Il remplira toutes les vacances survenant quelle qu'en soit la cause, par une majorité de ses membres votant à n'importe quelle assemblée spéciale ou régulière. Il aura le pouvoir de désigner des sous-comités en leur donnant l'autorisation, et sera investi du droit de conclure des contrats: mais ceux-ci devront invariablement être approuvés par lui.

Le Conseil aura le pouvoir d'adopter les règlements nécessaires pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il délègue les devoirs des officiers et des comités et s'occupera de toutes les affaires de nature à assurer le succès du festival; mais le pouvoir lui conféré de contracter, acheter, vendre, hypothéquer, louer, etc. sera compris de façon à le restreindre à tels contrats qui seront jugés nécessaires pour arriver aux fins de cette corporation.

ARTICLE VII.

Les messieurs ci-après nommés seront les officiers de la corporation et conserveront leurs qualités jusqu'à l'accomplissement de son but et la liquidation de ses affaires: Joseph Hassinger, président; Charles F. Buck, premier vice-président; E. H. [illegible], second vice-président; J. Hanno Deiler, directeur-musical; Louis Grunewald, trésorier; Louis Leonhard, secrétaire des finances; Charles J. A. Doerr, secrétaire; A. J. Hoffmann, secrétaire correspondant, et Maximilian Hermann, président du comité local du festival. Les vacances survenant, quelqu'en soient les causes, seront remplies par la majorité du Conseil d'Administration votant à n'importe quelle assemblée régulière.

ARTICLE VIII.

Les réunions du Conseil auront lieu aux dates fixées par celui-ci.

ARTICLE IX.

Dès que le but motivant la création de cette corporation aura été atteint, ses affaires, sans formalités, seront liquidées par le Conseil d'administration ou un Comité spécial nommé par lui; et le dit Conseil ou son comité aura le pouvoir de vendre et de disposer des biens et de la propriété de la corporation, à quelque valeur que ce soit, et, après paiement de toutes les dettes, le surplus, s'il y en a, sera partagé au pro rata entre les actionnaires; et ce partage sera tenu pour une dissolution de la corporation.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de la corporation ne sera responsable des contrats ou des erreurs de celle-ci pour plus que la somme à elle due sur ses actions, le défaut d'irrégularité informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler la charte ou d'exposer l'actionnaire à aucune responsabilité que le paiement de la somme due sur son action.

Ainsi fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année susdits, en la présence d'Albert E. Ewing et de George H. Baughn Jr, témoins compétents, résidant dans la paroisse; lesquels ont apposé leurs signatures avec celles des comparants ci-dessus nommés et de moi notaire, après due lecture du tout.

Ont signé:

J. Hassinger,	J. Hanno Deiler,
C. H. Miller,	E. F. Del Bondio,
Chas F. Buck,	Geo Jurgens,
Maximilian Hermann,	E. H. [illegible],
A. G. Ricks,	F. Richert,
Fred Peters,	E. S. Michel,
J.-G. Barth,	M. Vonderbank,
Chas J. A. Doerr,	Fr W. Diebner,
M. Dinkelspiel,	Louis Leonhard,
Louis Grunewald,	F. W. Brener,
Chas H. Schenck,	Luigi Dall'Orto,
Allen P. Nell,	Albert Bieler,
Fugate & Opitz,	E. L. Fonte,
Jacob Schoen, par Franz Augustus Ries,	
Henry Rice.	

German Singing Society of the Sixth District.
Ernst Bosman, Président.

Albert E. Ewing, G. H. Baughn, Jr.
W. O. HART, notaire public.

Le soussigné, annotateur des hypothèques en tel pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation qui précède, du "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited" a été ce jour enregistré dans le livre 380, folio 102.
Nouvelle-Orléans, 4 mai 1889.
GEORGE GUIHAULT,
Annotateur des hypothèques.

Je, soussigné, notaire, certifie ici que ce qui précède est une copie exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "North American Saengerbund [Singers' Union] Limited", enregistré en mon bureau.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et mon sceau officiel, ce 4 mai A. D. 1889.
W. O. HART, notaire.

Tout—5f ou 30 j

ETAT DE SITUATION SEMESTRIEL

— DE LA —

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$2,297,[illegible]
Bons des Etats-Unis, valeur au pair	[illegible]
Bons consolidés de la Louisiane et bons à primes, cours du marché	[illegible]
Actions et autres effets	349,[illegible] 61
Maison de banque et autres propriétés foncières	[illegible]
Trésorier des Etats-Unis	22,200 00
Change américain	213,617 42
Argent (comptant)	1,[illegible]
Chèques pour le Clearing House	445,[illegible] 15
	1,712,[illegible] 15
Total	[illegible] 15

PASSIF.

Capital-actions	$600,000 00
Fonds de surplus	150,000 00
Profits nets non divisés (moins aux dividendes)	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dépôts à retirer contre chèques	[illegible]
Balance due sur réduction du capital-actions	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
	$4,[illegible] 15

A une réunion du Conseil de Direction, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré, à prendre sur les profits nets des derniers six mois, payable sur demande à la File-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co, New York.

R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JANIN, Caissier.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaires: LE CLUB DE LA SOCIETE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, [illegible]

[illegible] Bureau [illegible]
NOUVE[illegible]
JEUDI, 2[illegible]
PRIX DE [illegible]
EDITION [illegible]

L'Abeille du [illegible]

Nous publierons [illegible] tembre, une [illegible] cations financières [illegible] Exercice 1888 [illegible] léans. Cette [illegible] de l'industrie, [illegible] des valeurs [illegible] Notre numéro [illegible] vant être tiré à un [illegible] d'exemplaires et [illegible] directions, les [illegible] adrées auront une [illegible] tion. Nous [illegible] en fait l'attention [illegible] parties intéressées.

Guerre [illegible] sucrière.

[illegible — colonne coupée au bord droit de la page]